

Déclaration du Sgen-CFDT au CDEN de Loire-Atlantique du 17 octobre 2019

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,
M. l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

100 % de réussite au CP, évaluations massifiées, mise en œuvre des réformes du collège, des lycées, des lycées pro, de la Fonction Publique, garantir l'inclusion d'élèves à besoins particuliers dans les écoles et les EPLE, etc. Demandes ministérielles et réformes se succèdent. Les injonctions sont permanentes, sans moyens supplémentaires à la hauteur des ambitions affichées.

Alors, parce que ce sont des professionnels qui doivent faire avec les moyens dont ils disposent, les personnels bricolent des solutions, souvent au détriment de leur qualité de vie au travail et de leur santé.

Aujourd'hui, qui peut prétendre que les personnels de l'Éducation Nationale bénéficient d'un accompagnement à la hauteur de leurs missions et de leur implication ? L'agent·e de l'Éducation nationale est souvent seul.e face à ses difficultés. Les formations proposées ne servent le plus souvent qu'à exécuter les réformes. Les espaces de dialogue et la médecine de prévention sont défaillants. Cette situation ne date pas de la rentrée 2019 mais l'actualité nous montre qu'il y a aujourd'hui urgence.

Nous dénonçons l'absence de calendrier à ce jour pour les différentes commissions dont les CDEN. Tout comme le non-respect du règlement intérieur qui stipule que les documents qui se rapportent à l'ordre du jour « s'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et que l'ordre du jour, (...) doivent être adressés aux membres du comité au moins huit jours avant la date de la réunion sous format électronique non modifiable ».

Le Ministère doit entendre les agents, leurs représentants et les différents partenaires. Il doit agir vite, qui plus est à un moment où les instances du dialogue social vont voir leur fonctionnement ou leur existence altérés.

- École inclusive**

Le Sgen-CFDT demande la prise en compte de tous les élèves en ULIS dans les effectifs des Écoles et des EPLE comme le préconise la secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées

- Dans les Écoles**

Le Sgen-CFDT prend note du différentiel de - 175 élèves, au regard des prévisions, avec une tendance à la baisse en maternelle. Nous rappelons notre désaccord sur la disparition

du dispositif «plus de maîtres que de classes» sans aucune compensation dans certaines écoles. Nous aurions également souhaité un poste supplémentaire sur l'école Jacques Tati où les effectifs des 6 classes de CP et CE1 à 15 élèves le justifiaient.

Cet été, les premiers décrets d'application de la Loi votée en juillet par les deux assemblées sont sortis. Parmi eux, ceux mettant en place l'instruction obligatoire à 3 ans. Cette mesure modifie le quotidien de beaucoup d'enseignants : contrôle de l'assiduité des élèves, protocole d'aménagement de la scolarité à faire signer et à mettre en œuvre à la demande de la famille, aménagement des locaux pour permettre à plus d'enfants de petite section de faire la sieste entre autres. Cette dernière problématique ne pourra se résoudre en un coup de baguette magique. En effet, cela nécessite pour les municipalités des investissements et donc des fonds.

- **Dans les Collèges**

En attendant la nouvelle sectorisation des collèges en 2021, pouvez-vous nous faire un bilan de l'accueil des élèves sur les 3 collèges de Rezé? Où en est la réflexion engagée sur la création d'un collège à Chaume-en-Retz et l'extension de celui de Sainte-Pazanne ? Quand le schéma départemental sera-t-il présenté en CDEN ?

De nombreux collèges rencontrent des difficultés d'utilisation des espaces et outils numériques du fait de la lenteur d'exécution de l'application Citrix et de la faible capacité de mémoire des serveurs. Quelle réponse le CD peut-il apporter pour améliorer les conditions de travail des personnels dans ce domaine ?